

# agritairine info

NUMERO 34

MARS 2005



Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

## tribune

### Une démarche de progrès

L'agriculture régionale, riche de sa diversité et de ses productions de qualité, peut et doit rester performante et rémunératrice.

Elle le peut, car nos organisations professionnelles, soutenues par les pouvoirs publics, mettent tout en œuvre pour aider les agriculteurs à relever le défi de la modernisation de leur outil de travail, indispensable notamment pour faire face aux normes environnementales qui deviennent les conditions principales d'accès au marché et aux aides publiques.

Elle le doit, car la modernisation de l'outil de production est le plus sûr moyen pour assurer la compétitivité des exploitations, faciliter leur transmission et crédibiliser les démarches de qualité des produits en place.

Sur cet enjeu majeur de recherche de compétitivité, l'utilisation rationnelle, efficace et économe des produits phytosanitaires est un élément déterminant, indissociable de nos stratégies de production.

Les agriculteurs aquitains s'engagent dans cette voie et les accompagnements que nous avons négociés avec le Conseil régional, les conseils généraux et l'Agence de l'eau doivent être rapidement opérationnels.

**Dominique Graciet,**  
Président de la Chambre régionale  
d'agriculture d'Aquitaine

## Phytosanitaire Un défi à relever



**Les pesticides<sup>1</sup> sont au cœur de l'actualité. Les Journées phytosanitaires régionales organisées par la Chambre d'agriculture d'Aquitaine et l'INRA, les 10 et 11 février 2005, l'ont montré : l'inquiétude des citoyens se fait pressante (santé et résidus, pollutions diffuses, risques environnementaux). Les agriculteurs sont mis en cause, les nouvelles réglementations agacent et pèsent.**

À l'heure où les critères agri-environnementaux exigés par la nouvelle PAC montent en puissance et vont affecter des secteurs où les marges sont faibles, les enjeux sont importants : environnementaux mais aussi économiques, scientifiques, d'image...

En Aquitaine, on parie depuis longtemps sur les produits de qualité et d'origine, à notoriété et valorisation fortes. Dans le même temps, et parce que les productions végétales représentent 60 à 70 % de la ferme agricole (vigne, fruits et légumes, grandes cultures...), la profession agricole s'est toujours préoccupée des territoires naturels sur lesquels « elle fait pousser » ses richesses. Des efforts importants ont été développés, en lien avec de nombreux partenaires – Agence de l'eau, collectivités territoriales, Etat... –, pour que l'acte de produire préserve au mieux la nature, l'eau, l'air, les sols, les paysages, les produits à consommer, la santé des consommateurs, tout en garantissant à l'agriculteur des résultats économiques satisfaisants.

Des conseils, des méthodes, des outils, des financements aident chaque jour les agriculteurs aquitains à moderniser leurs exploitations, améliorer leurs pratiques et gérer de façon optimale les quantités de produits utilisés et leurs usages.

« Peut mieux faire ! », répond la société, en butte aux pollutions.

Reste maintenant à répondre aux multiples contraintes réglementaires et aux exigences sociétales tout en pérennisant la bonne qualité des produits agricoles et la compétitivité.

La façon dont la profession agricole et les politiques sauront trouver les réponses sera un bon révélateur des enjeux qui concernent directement l'agriculteur et l'état de ses relations futures avec la société.

<sup>1</sup> Les pesticides sont utilisés principalement par l'agriculture pour lutter contre les mauvaises herbes, les insectes et les maladies.



# Rencontre avec

**Pierre Chassin, directeur de recherches à l'INRA<sup>1</sup>, président de la commission scientifique de l'action « produits phytos » au ministère de l'Environnement, président du groupe « gestion des sols » du Corpen<sup>2</sup> et de Cap Sciences**

## Des enjeux parfois contradictoires

### • Aujourd'hui, peut-on se passer de produits phytosanitaires ?

Même si, aujourd'hui, l'agriculture est raisonnée, sensibilisée, il n'existe pas ou peu de solutions alternatives à l'utilisation des phytos. Et pour l'avenir, je n'en vois pas poindre vraiment.

Autre raison à cette absence d'alternative, les végétaux ont été améliorés en tenant compte de l'utilisation de pesticides. Dans l'unité expérimentale de Mons, dans le nord, l'INRA teste de nouvelles pratiques culturales sur le blé. Leur développement est limité car elles nécessitent l'emploi de variétés qu'il faudrait semer beaucoup plus tôt. Or de telles variétés n'existent pas.

Il existe également des enjeux alimentaires à l'échelle du globe : pourra-t-on s'en passer sur des surfaces importantes alors que la demande alimentaire dans le monde va en augmentant ?

### • Pourtant notre société est de plus en plus sensible au problème des phytosanitaires...

Elle a raison : on constate la présence de produits phytosanitaires dans tous les compartiments de l'environnement : aquatique mais aussi dans l'atmosphère, ce qui suscite des craintes quant à l'exposition par voies respiratoires.

Par définition, les produits pesticides sont éco-toxiques<sup>3</sup>. Des études, celle de la Mutualité sociale agricole notamment, montrent qu'ils ne sont pas sans danger pour leurs utilisateurs.

Sur les risques d'exposition de l'homme à court terme, nous disposons de données toxicologiques nombreuses et rigoureuses. Sur les toxicités à long terme, on ne dispose pas de méthodes bien adaptées et beaucoup de questions restent posées. Il n'y a pas de données épidémiologiques car l'utilisation des pesticides est quand même récente.

Dans ses missions, l'INRA doit évaluer les risques des pratiques agricoles par rapport à l'alimentation et à l'environnement. Le transfert de connaissances et de l'innovation est, par rapport à ces problèmes de société, aujourd'hui complexe car nos partenaires deviennent multiples, relayant parfois des enjeux contradictoires. Autrefois, le développement agricole se faisait avec les organisations agricoles et les industries alimentaires, peu nombreuses.

### • Quels sont les risques par rapport à l'environnement ?

Le premier compartiment environnemental concerné, c'est le sol qui reçoit la plus grande partie du produit apporté : aujourd'hui, la moitié du carbone des molécules pesticides qui entre dans le sol se retrouve incorporée à la matière organique des sols et devient non extractible : c'est la notion de résidus liés.

Après de nombreux apports, on peut observer des phénomènes d'adaptation de la microflore des sols. Des risques de toxicité par rapport à la biomasse des sols sont susceptibles de se produire. Sur les résidus liés, des recherches sont en cours, à l'INRA et au niveau européen. Les premières questions ont été posées, il y a une trentaine d'années, et les méthodes de dosage ont été mises en place, il y a une dizaine d'années, avec le développement de techniques d'analyses sophistiquées.

Sur les mécanismes d'adaptation des micro-organismes, les recherches sont plus récentes. Certaines sont financées par le ministère de l'Environnement. Est-ce que certaines de ces microflores qui ont acquis un avantage métabolique ne vont pas devenir dominantes et, à terme, appauvrir la biodiversité des sols ? La question est posée.

### • Qu'en est-il des transferts par voie atmosphérique ?

Ces transferts ont d'abord intéressé la communauté scientifique anglo-saxonne. Le devenir de ces produits dans l'atmosphère est une grande tradition des études du CNRS en France sur la décomposition photocatalytique.

En Bretagne, le service de la protection des végétaux avait mesuré des dépôts importants d'atrazine par les pluies. Le ministère de l'Environnement a donc suscité de façon très directive la mobilisation d'équipes (INRA, Université et CNRS de Brest). Leurs travaux ont montré que l'atmosphère constitue un réservoir pour les phytos, présents essentiellement dans la phase gazeuse et décomposés par photocatalyse. Ils sont présents à des concentrations hyperfaibles que l'on ne sait pas doser, sauf avec des techniques très particulières et lourdes, peu transférables. Les dépôts se font essentiellement par voie humide, les pluies « lavant » l'atmosphère.

Les observations montrent que les quantités sont plus importantes après les épan-

dages de printemps, par exemple. Par rapport aux risques pour les populations, il est très difficile d'apporter une réponse car on se trouve dans la logique typique d'une exposition très faible sur des périodes longues.

L'étude de la dérive des traitements montre que le produit ne va pas très loin. Plus la pulvérisation va dans toutes les directions, plus la volatilisation sera importante et plus les risques opérateurs seront élevés. La solution passe par une modification des pratiques. On peut adapter la pulvérisation à ces situations-là, avec des gouttes plus grosses qui se diffusent moins, et la récupération des produits. Quant à l'utilisateur, il doit surtout se protéger contre la pénétration du produit par dépôts cutanés avec des équipements individuels de protection.

### • Et l'eau ?

La contamination des eaux est le plus vieux et le plus éculé des sujets de recherches, à l'INRA et partout. Pour les eaux profondes comme pour les eaux de ruissellement, les contaminations arrivent en état de crise et sont donc peu prévisibles aussi.

La prévision des risques de contamination des eaux superficielles se fera donc par des modèles probabilistes, comme pour les traitements et maladies.

### • Quand les scientifiques se sont-ils intéressés très précisément à ces sujets ?

Au moment du grand débat sur les nitrates, autour de la question : si on retrouvait des nitrates, pourquoi pas des phytos ? Les grands problèmes de la société ont été posés il y a une trentaine d'années. Les études sur les relations pesticides et biodiversité dans les sols remontent à dix-quinze ans, pas plus. Aujourd'hui, on va pouvoir aller plus loin avec le développement d'outils nouveaux, liés à l'évolution de la science et de la biologie.

<sup>1</sup> Institut national de la recherche agronomique

<sup>2</sup> Comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, lieu de concertation entre tous les acteurs concernés par la pollution des eaux par les nitrates, les phosphates et les produits phytosanitaires provenant des activités agricoles.

<sup>3</sup> L'écotoxicité est la toxicité vis-à-vis des organismes vivants. Pour l'homme, on parle de toxicité.

**Laurent Verdié**, Chef de section « *Pratiques agricoles* » au sein du service agricole de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

## « La lutte contre les pollutions dues aux phytosanitaires devient la grande priorité »

### • Quelle est la situation de l'Aquitaine ?

L'Aquitaine a la particularité de rassembler une grande diversité de cultures : vigne, cultures maraîchères, grandes cultures... Beaucoup de produits phytosanitaires différents sont donc utilisés. La concentration de certaines cultures sur des territoires particulièrement sensibles (nappes alluviales, coteaux sensibles au ruissellement) accentue les risques de pollution. Ces produits sont aussi utilisés par d'autres acteurs de notre territoire comme les collectivités, les jardiniers amateurs que l'on connaît mal, mais aussi les voiries, la DDE, la SNCF, les autoroutes.

Le suivi de la qualité de l'eau, mis en place depuis plusieurs années sur la région par divers organismes, montre une contamination des eaux, notamment superficielles, par des produits phytosanitaires. La situation est par endroit préoccupante. Dans certains cas, les molécules phytosanitaires sont retrouvées à des concentrations qui peuvent être préjudiciables à l'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable, entraînant la mise en place de solutions alternatives coûteuses par les collectivités. Ailleurs, c'est le fonctionnement des milieux aquatiques qui peut être mis en danger par les concentrations en matières actives retrouvées dans l'eau.

Dans ce cadre, nous mettons les moyens techniques et financiers de l'Agence au service des différents programmes de l'Etat, comme le plan Phytosanitaire. Ainsi, nous participons aux groupes régionaux d'action phytosanitaire, pilotés par les DRAF et les Diren. L'Agence a révisé ses modalités d'aide pour être plus présente et plus inventive.

### • Comment intervenez-vous ?

Nous nous inscrivons dans la directive cadre européenne sur l'eau qui nous fixe une obligation de résultat : tout doit être mis en œuvre pour que les masses d'eau aient atteint une qualité chimique et écologique satisfaisante, « le bon état de l'eau », en 2015. Le principal enjeu est la protection de l'alimentation en eau potable.

Dans ce cadre, nous mettons les moyens techniques et financiers de l'Agence au service des différents programmes de l'Etat, comme le plan Phytosanitaire.

Ainsi, nous participons aux groupes régionaux d'action phytosanitaire, pilotés par les DRAF et les Diren. L'Agence a révisé ses modalités d'aide pour être plus présente et plus inventive.

### • Concrètement ?

Nous misons beaucoup sur l'animation locale et les actions collectives, organisées avec tous les acteurs locaux. Nous démarrons dès cette année, en Aquitaine, sur des zones prioritaires en cours de définition (préférentiellement des bassins versants ou des zones de captage), et les travaux se poursuivront dans les années à venir.

Des taux d'aide incitatifs vont être focalisés sur ces territoires cohérents, pour traiter collectivement les problèmes et soutenir les actions qui peuvent améliorer les pratiques phytosanitaires. Beaucoup de choses ont déjà été faites mais nous souhaitons passer à une plus grande échelle, quitter les domaines de l'expérimentation, pour agir concrètement et collectivement sur les zones où sont situés les enjeux prioritaires.

À partir de diagnostics initiaux de ces zones, des objectifs seront définis pour l'amélioration des pratiques agricoles et non agricoles, de la qualité de l'eau, de l'aménagement du territoire...

Des outils très diversifiés devront être mis en œuvre collectivement : de la sensibilisation générale là où c'est encore nécessaire, du conseil aux bonnes pratiques, des diagnostics d'exploitation et de matériel de traitement et les investissements et amélioration des pratiques qui en découlent, la mise en place d'aménagements (haies, dispositifs enherbés...), etc.

### Une remise à plat

La révision en cours de l'arrêté de 1975 remet à plat l'ensemble de la problématique des phytosanitaires avec deux aspects nouveaux : les ZNT (zones non traitées) et la gestion des effluents phytos. En discussion entre ministères, ce texte devrait sortir avant fin 2005.

Philippe Reulet, expert « pesticides, eau, environnement » à la Direction générale de l'alimentation (ministère de l'Agriculture), en poste au Service régional de la protection des végétaux de la DRAF1, évoque les principaux axes de travail.

D'abord le confinement de la pulvérisation et le réglage du pulvérisateur. L'utilisation d'appareils qui confinent la pulvérisation est une possibilité intéressante qui existe sur vigne où l'on traite face par face.

### Des aménagements paysagers

Il s'agit aussi de mettre en place des accompagnements paysagers, par exemple, dans le cadre de la réforme de la PAC, les bandes enherbées le long des cours d'eau (3 % demandés sur les cultures SCOP). « Cela va permettre de faire des portions protégées, des zones qu'il serait intéressant d'élargir aux cultures pérennes voisines pour que le cours d'eau soit protégé entièrement », souligne Philippe Reulet.

Les services de l'État et les instituts techniques essaient de mesurer l'incidence du non-désherbage entre rangs pour la vigne pour éventuellement l'adapter à d'autres cultures. Autres pistes de travail, la mise en œuvre de haies et tout ce qui peut favoriser la biodiversité, en partenariat avec l'ENITA de Bordeaux, rappelle Philippe Reulet. Le volet ZNT (zones non traitées) est lui aussi en cours de modification, sous la forme d'une simplification.

### Accompagner la gestion des effluents

Autre axe d'action, la gestion des effluents après traitement. Les services de l'État aident la mise en place d'outils pour favoriser la récupération de ces effluents sur des aires de lavage. « Il s'agit de quantifier les effluents et de réaliser des choses adaptées », note Philippe Reulet.

Le tout s'accompagnera d'une intensification des contrôles, à la fois chez les distributeurs et les utilisateurs : « Pour convaincre les derniers réticents ».

<sup>1</sup> Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

## Vient de paraître

Le Service régional de la protection des végétaux (DRAF) vient de réaliser un document d'information à l'attention des utilisateurs de phytos, avec le concours du réseau des lycées viticoles d'Aquitaine et des unités expérimentales de l'INRA-Bordeaux : *Comprendre et prévenir les pollutions ponctuelles : la gestion des effluents phytosanitaires*.

Local de stockage, aire de remplissage, gestion des effluents phytosanitaires, expérimentations sur leur traitement et présentation de différents systèmes, cette

brochure met l'accent sur le concret : des conseils, des tableaux, des graphiques et des photos, pour faire le tour de la question en une dizaine de pages.



## Trois questions à...

**Béatrice Gendreau,**  
vice-présidente du Conseil  
régional d'Aquitaine, chargée de  
l'agriculture et de l'agroalimentaire

## Priorité à l'environnement

• **Le Conseil régional a créé l'AREA, Agriculture respectueuse de l'environnement aquitain, en 2002. Pour quoi faire ?**

C'est un dispositif innovant qui incite les petites et moyennes exploitations à investir, à s'équiper afin de réduire l'impact de leur activité sur le milieu naturel. D'abord spécialisé à l'élevage et dans des zones déterminées, nous l'avons étendu, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, à toute l'Aquitaine et aux cultures végétales : grandes cultures, fruits et légumes et viticulture. Avec la réforme de la PAC, toutes les exploitations ont beaucoup de questions à se poser. Nous aidons les éleveurs à se mettre aux normes (effluents). Pour les cultures, nous finançons le réglage des pulvérisateurs, nous aidons les producteurs à mieux utiliser les engrais, à maîtriser les phytos... Les chambres d'agriculture font des diagnostics sur les exploitations. Les Départements jouent bien le jeu aussi.

• **Comment est-ce perçu par les agriculteurs ?**

Nous avons de plus en plus de demandes, c'est très bien perçu. 500 exploitations ont bénéficié de financements depuis 2002. Le Conseil régional intervient à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux, avec une bonification de 5 % pour les jeunes agriculteurs. L'objectif, pour 2005, à l'aide d'un co-financement européen et des conseils généraux, est d'aider 400 éleveurs et 500 exploitations de productions végétales. 3,6 millions d'euros sont inscrits en autorisations de programmes, au titre de l'AREA, pour 2005.

• **Enjeux ?**

L'Aquitaine, largement préservée d'un point de vue environnemental, pionnière pour ses productions de qualité, souhaite maintenir son avance en anticipant sur le développement agricole. Notre agriculture est forte. Ce que nous impose la nouvelle PAC en matière d'éco-conditionnalité est impressionnant. Conserver notre potentiel d'agriculteurs et de production passe par un engagement et un soutien financier importants. Beaucoup de choses ont été faites mais il reste encore beaucoup à faire : et ça devient urgent !

## Agenda

### Salon de l'agriculture aquitaine

Du 30 avril au 9 mai, le Salon de l'agriculture aquitaine, au sein de la Foire internationale de Bordeaux, se recentre et crée une nouvelle entité autour d'une halle neuve de 8 500 m<sup>2</sup>. Parmi les grands moments : Aquitanima (30 avril-2 mai), Equitaine (30 avril-8 mai), le 49<sup>e</sup> concours de Bordeaux Vins d'Aquitaine (30 avril), les 7<sup>e</sup> assises de l'Origine (3 mai), la 1<sup>re</sup> journée de la génétique ovine (6 mai)...

◀.....▶ **Contact : Bruno Millet**  
Tél. : 05 57 85 40 03

Jacques Dufrechou, président de FARRE Aquitaine

## « La prise de conscience est générale »

**S**ur les sables du Parc naturel des Landes de Gascogne, Jacques Dufrechou exploite 130 hectares de maïs, le quart en maïs doux et un quart transformé en poulets et chapons label.

« Il y a trente ans, mon premier souci a été de trouver des désherbants plus efficaces. On a abandonné l'Atrazine mais, à l'époque, personne ne se souciait de savoir si c'était toxique pour l'utilisateur ou l'environnement », explique-t-il. Depuis, la prise de conscience est générale : « Tout le monde joue le jeu. Quand les conditions le permettent, des méthodes agri-environnementales, volontaires, basées sur l'observation, sont utilisées par les agriculteurs. Beaucoup de progrès ont été faits ».

« Pour le maïs, on utilise très peu de produits phytosanitaires », rappelle le président de Farre Aquitaine qui traite à vue, en post-lévé, avec parfois un rattrapage localisé en fonction de l'année et de

l'efficacité du désherbage mécanique. La sélection variétale a permis une meilleure résistance aux maladies. Les molécules utilisées sont mieux ciblées, l'étiqutage plus précis. De nouvelles pratiques comme le désherbage mixte ou le broyage et le désouchage après récolte ont été développées. « Mon objectif, en permanence, est d'être plus efficace, moins coûteux et chaque fois qu'on le peut, de réduire la dose en l'utilisant le mieux possible ».

Actuellement, le monde agricole teste des solutions pour laver les pulvérisateurs, épandre l'eau de lavage sur les parcelles et mieux gérer les fonds de cuves et les débordements.

« On vit dans le milieu dans lequel on travaille », résume le président de FARRE. « La majeure partie des agriculteurs en Aquitaine est sensibilisée aux problèmes d'environnement. Je suis le premier à surveiller la qualité de l'eau car j'abreuve mes poulets avec cette eau et l'alimentation doit être irréprochable ».

## Fruits et légumes

### Le poids des impasses techniques

**La situation des producteurs de fruits et légumes est devenue difficile avec le retrait de nombreuses molécules, fin 2003. Aujourd'hui, la protection phytosanitaire est un enjeu majeur, en particulier les usages mineurs ou non pourvus.**

Depuis que ses parents ont commencé la fraise, en 1968, Jean-Louis Olivier, producteur en Dordogne, a constaté du changement. Il dénonce la rareté des spécialités, quelquefois leur absence pour certains usages : « Il n'existe plus de produits pour lutter contre la nématode du feuillage du fraisier qui conduit au dépérissement du plant et ne laisse au producteur d'autre choix que l'arrachage pour éviter les risques de dissémination ». Dans d'autres cas, il ne reste qu'une spécialité, ce qui ne permet pas d'alterner les matières actives pour éviter l'apparition de phénomènes de résistances, pour certains pucerons par exemple. « Cela limite l'efficacité des traitements, notamment dans la lutte contre l'oïdium qui est une préoccupation majeure ».

Le producteur ne peut plus se passer d'un technicien spécialisé (de chambre d'agriculture ou d'organisation de producteurs) pour le conseiller sur les stratégies de lutte pour tirer le meilleur

parti des produits dont nous disposons. Le hors sol est une façon de s'affranchir de la désinfection du sol, avec l'emploi de substrat propre, rappelle Jean-Louis Olivier. « Il met la plante dans les meilleures conditions pour résister aux attaques des maladies et des insectes. On a besoin de moins d'interventions car on contrôle mieux l'interaction climat-plante ».

Le système actuel est source de distorsions de concurrence inacceptables. Les défauts d'harmonisation de la législation européenne en matière d'homologation, de LMR (limite maximum de résidus) et de contrôles sont entièrement supportés par les producteurs alors même qu'ils sont proprement insupportables, soulignait la motion transmise fin novembre au ministère de l'Agriculture par les producteurs de fraises de la section nationale. Et Jean-Louis Olivier note : « La France applique les textes européens plus qu'à la lettre, à la différence de certains concurrents ».

agritaine  
info

Cité mondiale • 6, parvis des Chartrons 33075 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 56 01 33 33 • Fax : 05 57 85 40 40

E-mail : communication@aquitaine.chambagri.fr • Site : www.aquitainagri.org

Directeur de la publication : Dominique Graciet • Coordination : Bruno Millet  
• Rédaction : L'Agence verte • Conception et impression : Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine

Tous les articles sont libres de droit (mention  
obligatoire : Agritaine Info n°34)

Commission paritaire n° 91145 ADEP • Dépôt  
légal 1<sup>er</sup> trimestre 2005 • ISSN 1253-1200



AQUITAINE  
Banques & Assurances



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
AQUITAINE